

#31

MAGAZINE MUNICIPAL DE FLOURENS

regards

sur flourens



Budget 2026

Le budget prévisionnel 2026

P. 3



Urbanisme

Entretien de nos arbres
P. 9



Travaux

La Source
P. 10

www.flourens.fr



flourens



Le mot de la Maire

Chères Flourensoises, Chers Flourensois,

Lors des élections du 15 mars, vous avez été nombreux à vous rendre aux urnes malgré la présence d'une liste unique. Nous vous remercions sincèrement pour cette marque de confiance, qui nous permet d'aborder ce nouveau mandat avec une légitimité renforcée et une dynamique positive.

Dans ce numéro de Regards, nous vous présentons le budget qui ouvre cette nouvelle période municipale. Fidèles à nos engagements, nous poursuivons une gestion rigoureuse des finances publiques tout en préservant votre pouvoir d'achat grâce à l'absence d'augmentation des taux communaux.

Nous démarrons également de grands projets structurants, avec une opération d'investissement pour le futur complexe sportif.

Le bâtiment du tiers-lieu La Source a été livré le 2 avril. Il nous appartient désormais de lui donner vie, d'en faire un véritable espace de partage, de rencontres et de convivialité. Ce lieu symbolise l'esprit du "bien vivre ensemble" qui fait l'identité de notre village. La solidarité entre habitantes et habitants est une richesse précieuse, que nous devons préserver et faire grandir. Chacun et chacune peut y trouver sa place : rejoignez-nous pour construire ensemble l'avenir de ce tiers-lieu.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite un mois de juin épanouissant, placé sous le signe du printemps et du renouveau, ainsi qu'un bel été. •

Marion Rivoire
Maire de Flourens

Transition énergétique : du soleil pour éclairer nos bâtiments communaux

Fidèle à son engagement en faveur des énergies renouvelables, la municipalité vient de franchir une nouvelle étape majeure : le toit de l'école maternelle accueille désormais une centrale photovoltaïque.

Une installation locale et performante

C'est l'entreprise locale Cénéo, basée à Flourens, qui a réalisé l'installation. Le dispositif impressionne par ses chiffres :

- 66 modules photovoltaïques posés.
- 135,5 m² de surface de capteurs.
- Une puissance totale de 30,69 kWc.



L'autoconsommation : un partage intelligent de l'énergie

La grande innovation de ce projet réside dans son système d'autoconsommation collective. L'électricité produite sur le toit de l'école ne se limite pas à un seul bâtiment : elle est redistribuée pour alimenter plusieurs sites communaux (les écoles maternelle et primaire, la salle des fêtes Jean-Pierre Suspene, La Source, le boulodrome et le tennis, l'espace jeunesse Ragou, le terrain de football).

Un investissement pour l'avenir

Ce projet, d'un montant de 36 630 €, a été intégralement financé par le budget communal. Avec un retour sur investissement estimé à environ 15 ans, la commune sécurise ses coûts énergétiques sur le long terme tout en réduisant son empreinte carbone.

En privilégiant une énergie propre et non fossile, notre commune continue de bâtir un modèle plus résilient et respectueux de l'environnement pour les générations futures. •

Budget 2026 : Tenir nos engagements, protéger notre avenir

Le budget 2026 traduit en chiffres notre ambition politique : une gestion rigoureuse au service d'un cadre de vie amélioré et d'un soutien renforcé à la vie locale

Une gestion saine malgré un contexte contraint

- Indemnités du Maire et des Adjointes en-deçà des plafonds légaux
- **Pas d'augmentation des taux communaux malgré :**
 - l'augmentation des charges de personnel notamment la hausse des cotisations employeurs à la Caisse Nationale Retraite Agents Collectivités Locales : augmentation de 4 points pendant quatre ans, de 2025 à 2028, soit 10 000 € en plus chaque année pour la commune
 - la poursuite des baisses des aides de l'État

La sécurisation, l'amélioration et l'entretien du patrimoine communal

- 214 445 € prévus pour amorcer le projet de nouveau complexe sportif
- 50 000 € pour aménager la cour de l'école élémentaire en cour Oasis
- 25 000 € de travaux d'égoutage spécifiques
- 10 000 € d'études pour le renforcement de la digue
- 8 000 € d'équipements informatiques aux écoles

Le soutien aux associations et l'ouverture de La Source

- 35 150 € de subventions aux 23 associations flourensoises, soit +7,8% par rapport à 2025
- Création d'un poste à mi-temps de coordination de La Source, nouvel espace de vie sociale, collectif et fédérateur - 7 500 € pour 7 mois en 2026

En 2026, la commune fonctionnera avec un budget de **2 507 506 €**

Où vont les principales dépenses ?

- **Charges de personnel**
technique, administratif, police municipale, scolaire, formation, coordination La Source **1 248 k€**
- **Charges à caractère général**
eau, électricité, restauration scolaire, maintenance, entretien bâtiments, publications, fêtes et cérémonies, petit équipement **904 k€**
- **Charges de gestion courante**
indemnités élus, participations syndicats intercommunaux, subventions CCAS et associations **343 k€**
- **Charges financières**
intérêts des emprunts contractés (boulodrome, plateau sportif, école maternelle, La Source) **13 k€**

D'où viennent les principales recettes ?

- **Impôts et taxes**
taxes foncières, allocation compensatrice et dotation solidarité communautaire de Toulouse Métropole **1 526 k€**
- **Excédent fonctionnement 2025**
somme excédentaire exercice 2025 reportée **558 k€**
- **Dotations et participations**
État, CAF, droits mutation **268 k€**
- **Produits des services**
participations familles : ALAE, ALSH, CAJ, restauration scolaire **156 k€**

Le budget d'investissement s'élève à **1 315 944 €**

Où vont les principales dépenses ?

- **Restes à réaliser**
opérations débutées les années précédentes non terminées : La Source et aménagements, Solarisation école maternelle, Véhicule polybenne, Rénovation énergétique Espace Ragou, Chaudière bois bâtiment foot, Décondensation gymnase, Sécurisation église **896 k€**
- **Principales opérations d'équipement**
*Nouveau complexe sportif
Étude de renforcement de la digue
Équipements informatiques aux écoles
Tables et chaises pour la salle des fêtes* **294 k€**
- **Remboursement emprunts**
capital des emprunts contractés (boulodrome, plateau sportif, école maternelle, La Source) **126 k€**

D'où viennent les principales recettes ?

- **Excédent investissement 2025**
somme excédentaire exercice 2025 reportée **1 041 k€**
- **Excédent fonctionnement 2025**
somme excédentaire exercice 2025 reportée **226 k€**
- **Fonds Commun TVA**
remboursement par l'Etat d'une partie du montant de la TVA réglée en 2024 **49 k€**

La principale source de recettes de la commune est l'allocation compensatrice de Toulouse Métropole (≈ 1M€).

Où vont vos impôts 2026 ?

Vous payez 100 € d'impôts pour la commune. **Pour quoi faire ?**

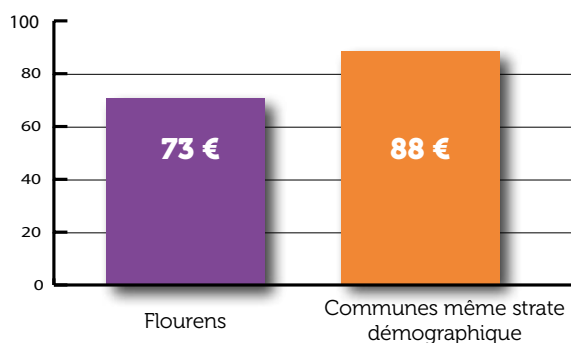
Fonctionnement : 65,58 €

Investissement : 34,42 €

Une dette sous contrôle

Le remboursement annuel de la dette est de 73 € par habitant. Ce montant reste inférieur à la moyenne nationale des communes de la même strate démographique (2 000 à 3 500 habitants - données de 2024).

Cette marge de manœuvre permet d'envisager sereinement les projets futurs, avec la possibilité de contracter d'éventuels emprunts supplémentaires sans dégrader les finances communales. •



Fiscalité directe versée aux communes : un désengagement de l'État qui se confirme

Les recettes versées par l'État en dotations et participations à la commune s'élèveront à 38 061 € en 2026. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci. Elles sont réparties au sein d'une enveloppe globale appelée DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

La DGF de la commune est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. La minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF des différents gouvernements a considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas fait disparaître cette dotation pour les communes

(150 000 € en 2013, 0 € depuis 2018 pour Flourens).

DF Flourens 2026 = 0 €

- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : elle a pour objectif d'aider les communes rurales en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».

DSR Bourg-centre Flourens = 0 €

DSR Péréquation Flourens = 38 061 €

DSR Cible Flourens = 0 €

- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées.

DSU Flourens = 0 €

- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes.

DNP Flourens = 0 €

En 2026, l'État versera seulement 38 061 € de dotations à Flourens soit 18,1 € par habitant, contre une moyenne nationale de 186 € par habitant (source Direction Générale Collectivités Locales). •

Des taux communaux nettement inférieurs à la moyenne de communes comparables et revalorisation des valeurs locatives par l'État

La loi de finances pour l'année 2026 prévoit, comme chaque année, des mesures spécifiques pour les collectivités territoriales.

D'un point de vue fiscal, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, servant de base de calcul pour les taxes locales, va atteindre 0,8% en moyenne pour l'année 2026. Cette revalorisation est liée au contexte caractérisé par une baisse de l'inflation en 2025. Il convient de rappeler, que depuis 2018, cette revalorisation est calculée par rapport à l'indice des prix à la consommation.

Pour rappel, le calcul des taxes foncières est le suivant :

Impôts locaux = Valeur locative x Taux communal

Les contribuables subiront donc une hausse moyennée autour de 0,8%, du fait de cette revalorisation décidée par l'État.

Parallèlement et dans une volonté de modération fiscale, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux pour 2026 tout en maintenant un haut niveau d'investissement et de services fournis à la population.

Taux FB, FnB, TH => **Commune : 0% pas d'augmentation**
Valeurs locatives => **Etat :+ 0,8 %**

Comparaison taux communaux de Flourens / taux de la moyenne nationale des communes de même strate démographique (2 000 à 3 500 habitants)

Par rapport aux taux moyens des communes de la même strate démographique, les taux de la commune de Flourens sont inférieurs de :

=> 30,86 % pour le FB (Foncier Bâti)

=> 12,84 % pour le FnB (Foncier non Bâti)

=> 38,14 % pour la THRS (Taxe Habitation résidences secondaires et logements vacants)

2011 – 2026 : pas d'augmentation des taux communaux depuis 15 ans •

Indemnités de fonction **de vos élus**

Le cadre légal

La loi pose le principe de la gratuité des fonctions de Maire, d'adjoints et de conseillers municipaux. Toutefois, des indemnités de fonction sont prévues pour compenser les frais et temps consacrés au mandat.

Depuis le 1er janvier 2026, avec la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un « Statut de l' élu local », le régime indemnitaire a été revalorisé pour renforcer l'attractivité des mandats locaux.

L'indemnité du Maire : une revalorisation ciblée

Cette loi a notamment instauré une hausse significative des barèmes pour les communes de moins de 20 000 habitants afin de mieux reconnaître l'engagement des élus de proximité :

- + 10 % pour les communes de moins de 1 000 habitants ;
- **+ 8 % pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants ;**
- + 6 % pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants ;
- + 4 % pour les communes de 10 000 à 19 999 habitants.

Par ailleurs, la loi prévoit que l'indemnité du Maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum. Toutefois, dans toutes les communes, le maire peut, à son libre choix, soit bénéficier de plein droit de l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander, de façon expresse, à diminuer cette indemnité. Le conseil municipal peut alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur.

Les indemnités des adjoints et conseillers délégués

Le conseil municipal détermine le montant des indemnités des adjoints et conseillers délégués dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire (fixée en fonction de l'importance du mandat et de la démographie de la commune). Cette enveloppe a été mécaniquement augmentée par la hausse des barèmes des maires et des adjoints dans les strates de moins de 20 000 habitants.

Des améliorations de la protection sociale et fiscale

Le nouveau statut de l' élu de 2026 prévoit également :

- Une revalorisation de la Fraction Représentative des Frais d'Emploi (FRFE) : l'abattement fiscal spécifique aux élus a été ajusté pour limiter l'impact de la hausse des indemnités sur leur impôt sur le revenu.

- Une meilleure prise en charge des frais de garde (enfants ou assistance aux personnes dépendantes) pour tous les élus des communes de moins de 10 000 habitants.

A Flourens

L'enveloppe globale indemnitaire mensuelle pour notre commune est fixée, par la loi, à 6 685,68 € brut maximum pour le Maire et cinq adjoints.

Lors de la séance du 20 mars 2026, le Conseil Municipal a décidé :

- 1- de fixer à 5 le nombre d'Adjoints
- 2- de fixer à 1 le nombre de Conseillers Municipaux délégués
- 3- de réduire, par rapport au montant maximal autorisé, le montant des indemnités du Maire, des 5 Adjoints et de la Conseillère Municipale déléguée.

Suite à ces décisions, l'enveloppe globale indemnitaire mensuelle pour la commune s'élève désormais, et pour la durée du mandat, à 5 220,36 € brut par mois répartie de la manière suivante : voir tableau ci-dessous.

Pour le budget communal, c'est donc une économie annuelle de 17 583,82 € réalisée grâce à la volonté politique de tous les élus.

Cette décision s'inscrit dans notre détermination à affecter au mieux les ressources communales, notamment dans le cadre de notre politique de transition écologique, de valorisation du patrimoine et de création de futurs équipements pour la commune. •

	Indemnité mensuelle maximale autorisée	Indemnité mensuelle Flourens	Différence	Pourcentage
Maire	2 290,71 €	1 890,84 €	-399,87 €	-17,5%
1er Adjoint	878,99 €	616,58 €	-262,42 €	-29,9%
2 ^{ème} Adjoint	878,99 €	616,58 €	-262,42 €	-29,9%
3 ^{ème} Adjoint	878,99 €	616,58 €	-262,42 €	-29,9%
4 ^{ème} Adjoint	878,99 €	616,58 €	-262,42 €	-29,9%
5 ^{ème} Adjoint	878,99 €	616,58 €	-262,42 €	-29,9%
Conseillère municipale déléguée		246,63 €		
Total mensuel	6 685,68 €	5 220,36 €	-1 465,32 €	-21,9%

Déchets alimentaires : une nouvelle borne de collecte à Flourens

Depuis mai 2025, Toulouse Métropole déploie des bornes de collecte sur l'ensemble de son territoire pour permettre à chaque habitant de trier ses restes de cuisine. À Flourens, cet équipement est désormais installé en bordure du parking de la salle des fêtes Jean-Pierre Suspène.

Quels déchets sont concernés ?

Cette borne est destinée à recueillir vos restes de repas et de préparation culinaire : épluchures, coquilles d'œuf, os, arêtes de poisson, marc de café, ainsi que les produits alimentaires périmés (sans leurs emballages).

Pour vous accompagner dans ce nouveau geste de tri, retrouvez toutes les informations pratiques et le guide complet sur le site de la métropole :

<https://metropole.toulouse.fr/kiosque/guide-dechets-alimentaires> •



Festival Atout Lire : quand les histoires prennent vie à l'école

Le 30 mars dernier, les élèves de l'école maternelle ont vibré au rythme du festival Atout Lire. Pour l'occasion, la compagnie Dame Marie Honnête a présenté une création originale, directement inspirée des différents ouvrages sélectionnés cette année.

Un succès pour la littérature jeunesse

Ce spectacle a réuni plus de 80 spectateurs, dont 12 adultes, venus partager ce moment d'évasion avec les enfants. Portée par trois comédiens talentueux, cette représentation a permis de tisser un lien ludique et vivant entre les livres et les petits lecteurs flourensois. •



Le projet de cour Oasis se précise

La phase de concertation du projet de cour Oasis à l'école élémentaire Claude Gonzales est à présent terminée.

Pour mener à bien cette phase, l'association *Le bruit de la conversation* a réalisé plusieurs ateliers auprès des enfants des classes de CP au CM2 afin qu'ils imaginent leur cour de demain.

Un groupe d'adultes composé de membres de l'équipe éducative, de parents d'élèves et d'élus a également apporté sa vision sur le projet lors de temps d'échanges.

L'objectif est de créer des îlots de fraîcheur mais aussi de multiplier les espaces de convivialité adaptés à l'utilisation de la cour par tous les élèves tout en créant un environnement ludique et doté de sa propre empreinte visuelle.

Le projet quasiment finalisé a été présenté le 10 avril dernier lors d'une exposition du travail des élèves et d'un temps d'échange avec l'association en charge du projet. A cette occasion les administrés présents ont encore une fois pu donner leur avis sur l'essence d'arbre qui sera planté dans la cour du bas ainsi que sur la colorimétrie de la fresque au sol qui sera présente dans cet espace.

Une dernière réunion du Comité de pilotage s'est tenue le 6 mai dernier à l'occasion de laquelle le projet finalisé a été présenté.

Le démarrage des travaux est prévu lors des vacances scolaires d'été pour le gros œuvre. Les plantations seront réalisées à la rentrée dans le cadre d'ateliers participatifs avec les élèves sur temps scolaire et/ou périscolaire. •

Prix littéraire jeunesse égalité filles-garçons

7 enfants âgés de 6 à 10 ans de l'ALAE ont participé au Prix littérature jeunesse pour l'égalité filles-garçons, organisé par Toulouse Métropole.

Durant plusieurs semaines, ils ont découvert et débattu autour de quatre ouvrages qui questionnent les stéréotypes de genre :



- *Les vraies filles et les vrais garçons*, d'Audren
- *Chonchon, la fée cochon*, de Stéphane Servant
- *Jeanne Barret, l'intrépide*, d'Anne Loyer
- *Moi, Gisèle*, d'Annick Cojean et Sandrine Bonini



Ils ont également préparé des affiches et supports autour de ce thème. Lors de la cérémonie du 25 mars, organisée à Quint-Fonsegrives pour les communes du territoire Est, les enfants participant à ce projet ont voté pour leur livre préféré, qui sera mis en valeur dans les bibliothèques de la métropole.



**Livre lauréat du Prix littérature jeunesse
égalité filles-garçons 2026 : Moi, Gisèle •**

Séjour au ski : un bol d'air frais pour nos jeunes

Durant les vacances de février, le service enfance jeunesse a organisé un séjour mémorable à la station du Mourtis pour les jeunes du CAJ.

Ce départ à la montagne a permis à 13 participants de profiter pleinement des joies de l'hiver.

Un programme riche entre glisse et découverte

Sous l'encadrement de Loris et Ziyen, le groupe a bénéficié d'un programme varié : deux journées de ski, une randonnée en raquettes et un atelier ludique de fabrication d'igloos.

Le service enfance jeunesse tient à remercier chaleureusement Philippe, responsable du Chalet de l'Isard, pour son accueil ainsi que pour la qualité de sa restauration, qui a été particulièrement appréciée par l'ensemble des participants. •



Séjours d'été du service Enfance Jeunesse

Durant le mois de juillet 2026, le service enfance jeunesse propose deux séjours à destination des enfants de la commune.

► Dans le cadre de l'ALSH, les enfants de 7 à 10 ans partiront du 27 au 31 juillet 2026 à Valrance en Aveyron dans le cadre d'un séjour tourné vers la nature. Au programme : ateliers de météorologie, découverte de la spéléologie et veillée avec les daims sauvages si le temps le permet.

► Dans le cadre du CAJ, les jeunes de 10 à 18 ans partiront du 20 au 24 juillet 2026 à Anglet au Pays basque. Au programme : activités physiques (surf et pelote basque) et visites culturelles (Bayonne, l'Hermione et la cité de l'océan).

Avec ces séjours, les enfants vont mêler découverte, repos et rigolades.

Il reste encore un peu de place, vous pouvez encore contacter le service à l'adresse mail suivante :

service.enfance.jeunesse@flourens.fr pour les inscriptions. •

Services techniques :

un nouveau véhicule polyvalent pour plus d'efficacité

Pour maintenir la qualité de l'entretien de notre cadre de vie, la commune a fait l'acquisition d'un camion IVECO Daily.

Ce nouvel équipement vient remplacer un véhicule ancien afin de moderniser les outils de travail de nos agents.

Un équipement polyvalent au service du terrain

Ce camion « polybenne » sert à transporter des matériaux, des déchets verts, du matériel de chantier...

Cet investissement de 63 303€ permet de gagner en efficacité et en réactivité lors des interventions quotidiennes sur l'ensemble de la commune. •



Sécurité et Environnement : une grande campagne d'entretien de nos arbres

Parce que la préservation de notre cadre de vie va de pair avec la sécurité de tous, la commune a récemment achevé d'importants travaux d'élagage et d'abattage.

Cette campagne d'entretien d'envergure, représentant un investissement de 24 740 €, vise deux objectifs essentiels : garantir la santé durable de nos plantations et sécuriser les abords des voies publiques pour les piétons et les automobilistes.

Zoom sur les interventions par secteur :

• **Place de la Mairie** : Élagage de soin sur les deux grands platanes.



• **Avenues du Lac et du Collège** : Travaux d'élagage pour dégager la voirie et sécuriser le passage.

• **Secteur de la Salle des Fêtes** :

→ Abattage d'un orme dépérissant sur le parking.



→ Opération mixte d'élagage et d'abattage dans le bois situé à l'arrière du bâtiment.



• Chemins communaux :

→ **Chemin de la Mouyssaguèse** : Abattage nécessaire de 17 vieux peupliers devenus dangereux.



→ **Chemin du Rébeillou** : Travaux combinés d'élagage et d'abattage.



→ **Chemin de Lalie-Cisarol** : Abattage d'acacias.



→ **Chemin de Péchauriole** : Campagne d'élagage.



→ **Liaison Mairie / Chemin Vert** : Entretien d'un arbre situé sur le passage.



Le saviez-vous ? L'abattage d'un arbre en milieu urbain est une décision prise en dernier recours, lorsque celui-ci présente un risque sanitaire (maladie) ou mécanique (chute de branches) compromettant la sécurité publique. •

La Source :

le chantier s'achève, la vie commence !

Bonne nouvelle pour notre commune : les travaux structurels de La Source sont officiellement terminés. Ce futur tiers-lieu entre maintenant dans sa phase finale pour devenir, dès cet été, votre nouveau point de rencontre.

Un aménagement participatif

Le gros œuvre laisse désormais place aux aménagements intérieurs et extérieurs. Fidèle à l'esprit du projet, cette étape est pilotée par un groupe de travail mixte, composé d'élus et d'habitants bénévoles. Les installations débuteront en mai et se poursuivront durant quelques semaines pour créer un espace accueillant et fonctionnel.

Un projet associatif et social solide

La Source n'est pas qu'un bâtiment, c'est un projet humain qui s'organise :

- Convivialité : L'association « Le Bistrot de La Source » a vu le jour fin mars. Elle prépare activement sa programmation pour un lancement des activités cet été.

- Accompagnement : Le recrutement d'un(e) coordinateur(trice) à mi-temps est en cours pour une arrivée prévue en juin.

- Soutien financier : en juin, la CAF va accorder une aide de 15 k€ pour la 1ère année de fonctionnement du tiers-lieu. L'année prochaine, la commune présentera un dossier d'agrément d'Espace de Vie Sociale «(EVS)», permettant le financement de plus de 60% des frais de fonctionnement.

Notez la date !

La journée portes ouvertes de La Source aura lieu le :

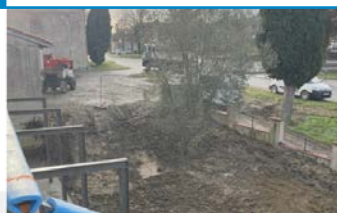
Samedi 27 juin de 10h à 18h

Nous vous attendons nombreux pour découvrir ce lieu unique et fêter ensemble cette nouvelle étape pour notre village ! •

Janvier 2026



Façade arrière



Terrassement



Peinture des murs et pose du sol



Cheminement piétons

Février 2026



Isolant plafond 1er étage



Façade avant



Placards et sol RDC



Novembre 2025



Finitions 1er étage



Cuisine RDC



Garages



Aménagements extérieurs

Décembre 2025



Façade avant et aménagements du jardin



Façade arrière et garages



RDC



1er étage

Événement : Salon du bien être



Le 29 mars 2026, le salon bien-être « Le parcours de l'âme, du corps et de l'esprit » a rassemblé de nombreux visiteurs en quête d'harmonie et de sérénité.

Dans une atmosphère apaisante, les participants ont pu découvrir diverses pratiques telles que la méditation, les soins énergétiques et le développement personnel.

Des intervenants passionnés ont partagé leurs connaissances pour accompagner chacun vers un mieux-être global.

Le comité des fêtes de Flourens a également contribué à la réussite de l'événement en assurant la gérance de la restauration, offrant aux visiteurs un moment convivial et gourmand.

Ce rendez-vous a été marqué par des échanges enrichissants et une belle énergie collective. Une véritable invitation à se reconnecter à soi-même et à cultiver l'équilibre intérieur.

Les organisatrices Caroline et Sabrina •

État civil

Naissances

- 04/09/2025 TENE MURADOV Armando, David
- 12/09/2025 PUY PANNETT Isaac
- 10/12/2025 JEAN-PIERRE Millie
- 16/12/2025 BOLZICCO MONTORIO Auguste, Daniel, Achille

Décès

- 21/12/2025 JAM Huguette, Noëlle, Marie, née KUBIAK
- 24/12/2025 ALVAREZ Félicien
- 05/01/2026 CERVASEL Maria Elisabetta, née ALESSANDRIA
- 10/01/2026 PRIGENT Marguerite Marianne, née DOHIN
- 10/01/2026 COSTEDOAT Huguette, Odette, Georgette, née PARES
- 18/01/2026 FRAISSE Jacqueline, Marie-Louise, Albine, Claire, née KARKOS
- 18/01/2026 ABADIE Léa Marcelle Jeanine, née SVOBODNY
- 19/01/2026 GROUX Gilbert Raymond
- 23/01/2026 TOUCHET Agnès, Jacqueline, Augustine, née VALADE
- 26/01/2026 PARES Georges François André
- 04/02/2026 BRAMBILLA Eloïse, Vera, Luce, née RAMBAUD
- 10/02/2026 DON Yvette Carmen, née DARVAS
- 20/02/2026 CARRADE Jeanne-Hélène, née BONNERY

Pacs

- 02/02/2026 SOONCKINDT Kevin, Yann, Louis & RIVOIRE Marion, Paulette
- 09/02/2026 ORGBIN Guénahel & MAYART Véronique Rosario
- 06/03/2026 AUZÉLY Flavien & REMORDET Marie, Rose, Madeleine

30 & 31 mai	Festival Les Printemps du Lac Eclats d'Art	Journées • Halle et autour du lac
5, 6 & 7 juin	Grande Fête locale Comité des fêtes	Journées • Village
Samedi 20 juin	Spectacle de fin d'année Colverts	20h • Cabaret Milady Opéra à saint Orens
Samedi 20 juin	Fête de la musique Comité des Fêtes	17h • Halle
Mercredi 24 juin	Fête de fin d'année Colverts	18h - 20h • Salle des Fêtes
Vendredi 26 juin	Fête des Ecoles FCPE	16h • Salle des Fêtes et Halle
Samedi 27 juin	Journée portes ouvertes La Source	10h à 18h • La Source
Dimanche 28 juin	Fête du club Tennis Municipal de Flourens	à partir de 10h • Gymnase
Samedi 4 juillet	Spectacle Dose d'Art Scénic	20h30 • Salle des Fêtes
Mardi 14 juillet	Repas Républicain Jardins du Lac	Journée • Jardins partagés ou Salle des Fêtes si pluie
Samedi 5 septembre	Forum des associations Municipalité	9h - 12h • Salle des Fêtes
Lundi 14 septembre	Assemblée Générale FCPE	19h • Salle des Fêtes

Pour de bonnes relations de voisinage

Rappel des horaires autorisés pour effectuer des travaux bruyants

Cela concerne les tondeuses à gazon, les débroussailluses, les coupe-bordures, les souffleurs de feuilles, les tronçonneuses, les taille-haies, les broyeurs de végétaux et tout autre matériel bruyant notamment de bricolage, les scies, les perceuses, les ponceuses...

- **Jours ouvrables** : 8h30 à 12h puis 14h à 19h30
- **Samedis** : 9h à 12h puis 15h à 19h
- **Dimanches et jours fériés** : 10h à 12h puis 16h à 18h

Merci pour votre compréhension 👍

